

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE BÉDOIN

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

Séance du 24 octobre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 20/10/2023

Date de publication : 26/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECCQ, Mme Eliane BARNICAUD, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, M. Michel PAPE, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECCQ, M. Patrick EMOND en faveur de Mme Pascale BEGNIS, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER, M. MICHEL FELDMANN en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-068

OBJET : DENOMINATION VOIRIE LOTISSEMENT COMMUNAL "LE CLOS DES SABLES"

RAPPORTEUR: Mme Stéphanie CIPOLLA

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

L'article L2121-30 du Code général des collectivités territoriales donne compétence au Conseil municipal pour « *procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation* ».

Il est aujourd'hui demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la dénomination de la voirie desservant les habitations créées dans le « Lotissement le Clos des sables ».

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L2121-30,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies afin de faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la dénomination suivante pour la voirie desservant le lotissement « Le clos des sables » : rue « Le clos des sables »
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

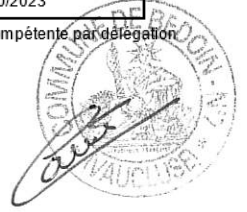
Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture
de Vaucluse le : 26.10.23
et publication sur le site internet de la commune de
Bédoin le : 26.10.23

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, M. Alain CONSTANT



La secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.